



La papeterie EVERBAL autonome en chaleur grâce à la biomasse à Evergnicourt (02)

- Energies et matières renouvelables
- Picardie

Pourquoi agir ?

Spécialisé dans la fabrication de papier 100% recyclé EVERBAL appartient au groupe Exacompta – Clairefontaine.

Le groupe porte une attention particulière à réduire les impacts environnementaux de ses produits tout au long du processus de fabrication. Ainsi, avec le support de l'ADEME, EVERBAL a souhaité réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre pour atteindre l'objectif ambitieux de ZERO CO₂ sur son site d'Evergnicourt (02), tout en supprimant sa dépendance aux énergies fossiles et en réduisant sa facture énergétique.

Après la mise en service en 2009 d'une première chaudière biomasse d'une puissance de 5,2 MW, et après une transformation lourde de sa machine à papier en 2010 (augmentation de la capacité de production annuelle de 30 000 à 40 000 tonnes), EVERBAL a décidé de capitaliser sur cette première expérience réussie en biomasse afin de passer la totalité de ses installations de production de vapeur sur cette énergie renouvelable. Un autre objectif du projet est de renforcer le lien avec la filière forestière et le monde rural dans cette région.

L'ADEME a accompagné cette opération à travers le Fonds Chaleur, mesure mise en place en 2008 par le gouvernement pour développer la production de chaleur renouvelable. Les projets de production de chaleur à partir de biomasse de plus de 1000 tonnes équivalent pétrole du secteur industriel, agricole et tertiaire sont soutenus par l'intermédiaire d'un appel à projets annuel : le BCIAT (Biomasse Chaleur Industrie Agriculture Tertiaire). Cette chaufferie biomasse a été mise en place dans le cadre du BCIAT 2012.



EVERBAL

Organisme

EVERBAL

Partenaires

ADEME

Projet lauréat de l'appel à l'appel à projet BCIAT 2012

Coût

3 600 000 € HT

Aide de 22% de l'investissement éligible par l'ADEME

Bilan « Développement Durable » en chiffres

- 2 859 tep/an (tonnes équivalent pétrole) d'énergies fossiles substituées
- 11 000 tonnes de CO₂ évitées /an
- 100% des besoins thermiques du site assurés par la biomasse
- Développement de la filière bois-énergie avec création d'emplois locaux

Date de mise en œuvre

Mise en service : 4 avril 2013

Exemples à suivre téléchargeables sur le site de l'ADEME (www.ademe.fr).



Chaudière biomasse 2



Chaufferie biomasse 2 en arrière plan
 Chaufferie biomasse 1 en avant plan
 Crédit photo : Everbal

Présentation et résultats

En 2009, la papeterie avait déjà investi 3 millions d'euros dans la mise en place d'une chaudière biomasse, réduisant le CO₂ de 10 000 tonnes par an. Convaincue par cette solution, l'entreprise a installé une deuxième chaudière biomasse mise en service en 2013 produisant jusqu'à 12 tonnes de vapeur par heure à 13 bars de pression.

Le traitement de ses fumées de combustion est pourvu d'un multicyclone ainsi que d'un électrofiltre qui nous permet de respecter une valeur limite d'émission de poussières inférieure à 30 mg/Nm³ d'air à 6% d'oxygène.

L'installation permet d'atteindre un haut rendement énergétique (>91%) notamment par la mise en place d'un économiseur sur les fumées.

Le stockage bois de cette chaudière est constitué :

- D'un silo actif d'une capacité utile de 150 m³
- D'un silo de stockage principal d'une capacité utile de 580 m³
- De deux silos de déchargement d'une capacité utile de 90 m³ chacun assurant de ce fait une grande autonomie à l'installation.

Pour l'approvisionnement en combustible sont choisies en priorité des sources situées à proximité (Picardie et Champagne Ardennes). Au total, pour les deux chaudières biomasse, ce sont environ 32 000 tonnes de plaquettes forestières qui sont consommées chaque année.

Focus

Le recours au bois énergie s'inscrit pleinement dans la politique générale du groupe d'intégrer, comme critères de choix de ses investissements l'impact environnemental du projet, avec les autres critères économiques et qualitatifs.

Cet investissement vient ainsi compléter la démarche d'EVERBAL sur l'éco-conception de ses produits (réduction des impacts environnementaux à toutes les étapes de la vie du produit), reconnue notamment par les certifications Ange Bleu et Eco label Européen.

Facteurs de reproductibilité

Le secteur industriel, troisième plus gros consommateur d'énergie en France après les secteurs du résidentiel tertiaire et des transports, constitue une cible prioritaire pour le développement des énergies renouvelables, et plus particulièrement du bois-énergie. Les industriels disposent via l'ADEME de dispositifs d'aide permettant d'assurer la rentabilité d'un projet biomasse énergie et ainsi répondre à plusieurs enjeux à la fois économiques et environnementaux : limiter leur dépendance à la hausse du coût des énergies fossiles, réduire leurs coûts de fonctionnement et réduire leurs impacts environnementaux.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Sur le site internet de l'ADEME : www.ademe.fr

CONTACTS

- EVERBAL
Tél : 03.23.23.62.80
- ADEME Direction Régionale Picardie
Tél : 03 22 45 55 40
- www.picardie.ademe.fr